MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

5ème année N° 30 Cinquième édition n° 4 20 Juin I957

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE

Zones 5 et 6

Les températures crépusculaires ont atteint et dépassé I6° dans toutes les observations des zones 5 et 6. En élevage les larves de Carpocapse provenant des mêmes régions donnent naissance à des papillons. Un traitement doit être réalisé avant le 28 juin. Utiliser :

- Arséniate de plomb + mouillant
- Produits renfermant 50 % de D.D.T.
- Emulsion de D.D.T.
- Parathion.

Les produits ci-après font l'objet d'autorisations de vente :

- Diazinon
- Malathion
- Lindane émulsion
- D.D.T.
- Métoxychlor.

TAVELURE

Zones 5 et 6

Profiter du traitement destiné à combattre le carpocapse pour lutter contre la tavelure en réalisant une bouillie mixte.

INFORMATIONS SPECIALES POUR L'AVEYRON ET LA LOZERE

PARASITES de la VIGNE

Renouveler les traitements préconisés dans le bulletin n° 26.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République - MONTPELLIER. Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 mars I956
Reproduction, adaptation réservées.